

mis en ligne le 9 février 2024

ARRETE MUNICIPAL N°13186 DU 07 FEVRIER 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Opération d'égagage
Allée de Kerblaisy
Du 27 au 28 février 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande faite par Monsieur PICQUEREY Nicolas- 5 bis Allée de Kerblaisy-56260 LARMOR-PLAGE
- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre une opération d'égagage, il importe de condamner l'accès Allée de Kerblaisy.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 27 février à 08h00 au 28 février à 18h00, afin de faciliter les travaux d'égagage, il importe de fermer l'allée de Kerblaisy à hauteur du N° 44 jusqu'au N°50. Le demandeur est autorisé à empiéter sur la chaussée.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

